



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Politique d'intégration et de prévention contre le racisme

Des priorités fortes pour renforcer le respect citoyen et la participation

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat affirme sa ferme volonté de conduire une politique pionnière en matière d'intégration des étrangers et de prévention contre le racisme. Afin de consolider le bilan très positif de la politique menée jusqu'ici, trois domaines d'action prioritaires ont été identifiés : l'intégration professionnelle, l'intégration dans l'habitat, l'intégration civique. Des mesures ciblées et novatrices seront introduites dans cette perspective, notamment une nouvelle charte de la citoyenneté. Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme sera discuté en session au mois d'octobre.

Un bilan solide et une conception neuchâteloise de l'intégration

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 10 septembre 2007 sur ce sujet, le conseiller d'Etat Bernard Soguel a rappelé que le canton mène, depuis plus de 15 ans, une politique active en faveur de l'intégration des étrangers. Avec une conception bien précise de ce que l'intégration doit être : un processus mutuel d'échange de valeur visant à renforcer le respect citoyen et la participation. C'est sur cette base qu'une politique d'intégration avant-gardiste a été menée en terres neuchâteloises, avec à la clé des résultats très positifs. La maîtrise de langue est par exemple un facteur essentiel d'intégration et la proportion d'étrangers qui utilisent une langue nationale comme première langue dans le cantons, est non seulement très élevée, mais elle ne cesse de progresser. Le canton est aussi celui qui octroie aux étrangers les droits civiques les plus étendus en Suisse, notamment le droit d'éligibilité au plan communal, qui vient d'être introduit suite à la votation du 17 juin 2007.

Ces résultats concrets sont reconnus bien au-delà des frontières cantonales et ont permis de faire de Neuchâtel un exemple à suivre en Suisse. Ces éléments, tout comme le succès des manifestations de Neuchâtois, démontrent l'ouverture de notre canton et participent à son image. Et ils mettent également en évidence l'importance de construire et de mener la politique d'intégration dans un large partenariat avec les communautés étrangères et les acteurs associatifs.

Trois priorités pour les années à venir

Dans son rapport de législature 2001-2005 la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) a recommandé, en accord avec le Bureau du délégué aux étrangers, de définir des domaines d'action prioritaires. Le Conseil d'Etat a fait sienne cette proposition et a fixé trois domaines d'action prioritaires : l'intégration professionnelle, l'intégration dans l'habitat et l'intégration civique.

Des mesures concrètes ont d'ores et déjà été prises ou le seront prochainement pour chacun de ces trois domaines. L'une des innovations présentées par le rapport est l'introduction d'une charte de la citoyenneté à l'attention de tous les nouveaux habitants du canton, qui présente nos principes et nos valeurs.

Neuchâtel, le 10 septembre 2007